

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 01-462-1935 relatif à la communication des dossiers des magistrats et interdisant à ceux-ci toute intervention en leur faveur.

n° 01-462-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 mai 1935

Numéro JO  
n° 462 du 31/05/1935

Date du numéro  
31 mai 1935

### VISAS

**Vu** ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 10 janvier 1935, relatif à la communication des dossiers des magistrats et interdisant à ceux-ci toute intervention en leur faveur; inséré au Journal officiel de la République française du 19 janvier 1935

**Vu** la circulaire du Ministre des colonies n° 20 du 9 avril 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 10 janvier 1935 susvisé, relatif à la communication des dossiers des magistrats et Interdisant à ceux-ci toute intervention en leur faveur.

#### Art 2

Le présent arrete sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. DE COPPET.**